



BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet à toute personne, en activité ou pas, de faire le point sur ses **compétences professionnelles et personnelles** mais également sur ses souhaits de carrière dans le but de définir un projet professionnel et, si nécessaire, un parcours de formation adapté ou une VAE.

OBJECTIFS

- Mettre les compétences de la personne accompagnée au service d'un projet professionnel viable associé aux réalités économiques du territoire.
- Formaliser le projet professionnel sur lequel la personne accompagnée pourra s'appuyer dans la perspective d'une prochaine prise de poste.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Un entretien préalable est réalisé avec le ou la candidate, afin de s'assurer de la motivation et de ce ou cette dernière.
- Dans un délai de 15 jours, l'accompagnement *Bilan de compétences* est engagé, sous couvert des disponibilités de la personne.
- D'éventuels aménagements sont mis en place en fonction des besoins des personnes en situation de handicap.

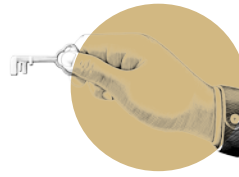
LES ATOUTS DE LA FORMATION



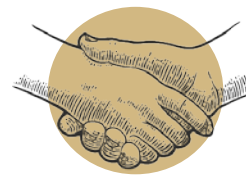
**Plan d'action
personnalisé**



**Fiches supports
et outil Excel**



**Connaissance des
réalités du terrain**



**Suivi après
l'accompagnement**

Responsable de l'action :

Laurent ESCOT – Coordonnées : 05.53.60.31.93

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'étape préliminaire – 3 heures

Étude des besoins de la personne et présentation de la méthodologie d'accompagnement à venir, les échéances et la répartition de travail entre le Conseiller en Bilans de compétences et la personne accompagnée.

L'étape d'investigation – 7 heures

Élaboration du projet professionnel.

L'étape de conclusion – 4 heures

Le demandeur détermine son plan d'action, les moyens de parvenir à ses objectifs (*emploi, formation, VAE...*) et les différentes étapes attendues pour y parvenir. De son côté, le conseiller en *Bilan de compétences* remet à la personne accompagnée un document de synthèse strictement confidentiel qui scelle la fin du bilan de compétences.

SPÉCIFICITÉS

- **Durée**: 24h maximum réparties sur 3 mois.
- **Lieux**: Nontron et Thiviers.
- **Évaluation de l'action** grâce aux fiches supports d'accompagnement qui permettent de définir le degré de cheminement et d'atteinte du plan d'action professionnel.
- **Suivi de l'action**: entretien de suivi proposé à la fin de l'accompagnement comprise entre 6 à 12 mois.



- Statut scolaire par apprentissage ou formation continue
- Interne ou demi-pensionnaire
- Accès aux aides à la mobilité du conseil régional de Nouvelle Aquitaine